

## Commission Discipline Territoriale

### Extrait de décision du : 20 octobre 2025

- **Licencié club Comité 59**  
Classification de la faute : C.15  
Motif : *Atteinte à l'éthique du sport sans circonstance particulière – Autres atteintes de toute nature à l'éthique, fraude sur certificat médical.*  
Sanction : 12 dates fermes  
**Le joueur club a porté atteinte à l'éthique par deux fois (fraude).**
- **Licencié club Comité 60**  
Classification de la faute : C.15  
Motif : *Atteinte : à l'éthique du sport sans circonstance particulière – Autres atteintes de toute nature à l'éthique, fraude sur certificat médical.*  
Sanction : 10 dates fermes  
**La joueuse club a porté atteinte à l'éthique (fraude).**
- **Licencié club Comité 62**  
Classification de la faute : C.15  
Motif : *Atteinte à l'éthique du sport sans circonstance particulière – Autres atteintes de toute nature à l'éthique, fraude sur certificat médical.*  
Sanction : 12 dates fermes  
**La joueuse club a porté atteinte à l'éthique par deux fois (fraude).**
- **Nationale 3 féminin en date du 13 septembre 2025**  
Officiel club B  
Classification de la faute : A.1  
Motif : *Atteinte aux personnes sans circonstance particulière – Contestations répétées*  
Sanction : 01 sursis  
**L'officiel B n'a cessé de contester les décisions arbitrales.**

Dominique GAURY  
Secrétaire

*Dominique GAURY*

Ludovic FIRMIN  
Président de séance

*Ludovic FIRMIN*